

AVIS DE PROLONGATION D'ENQUETE PUBLIQUE

Du **lundi 29 octobre 2018** au **jeudi 13 décembre 2018 inclus**

DEPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS
ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PLAINE COMMUNE - COMMUNE D'AUBERVILLIERS

PROJET DE MODIFICATION N°13 DU PLAN LOCAL D'URBANISME D'AUBERVILLIERS

Le public est informé qu'en application des dispositions du Code de l'Environnement et du Code de l'Urbanisme, un **arrêté n°18/70 du 21 novembre 2018**, vient modifier l'**arrêté n°18/48 du Président du 09 octobre 2018** soumettant aux formalités d'enquête publique le projet susmentionné.

La présente procédure a principalement pour objectifs :

- de mieux maîtriser la densité bâtie des opérations de constructions ;
- de renforcer la végétalisation des espaces publics comme privés ;
- de maîtriser le développement des secteurs à fort potentiel ;
- de maintenir et développer les activités économiques dans le tissu urbain ;
- d'intégrer l'avancement de projets, en particulier sur le secteur Port-Chemin Vert ;
- de mettre en place des mesures pour contrôler la division des logements ;

Ces objectifs impactent le règlement écrit (principalement la zone UA) ainsi que les documents graphiques.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir copie du dossier d'enquête publique en adressant sa demande auprès de l'EPT Plaine Commune- 21, avenue Jules Rimet - 93200 SAINT-DENIS à : Madame Valérie PIERRA, direction de l'aménagement.

Concernant le projet, des informations pourront être demandées au Maître d'Ouvrage, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune 21, avenue Jules Rimet 93200 SAINT-DENIS à : Madame Valérie PIERRA : 01.55.93.63.64 / plu-aubervilliers@plainecommune.com.fr ou à la Direction Municipale de l'Urbanisme, 120 bis rue Henri Barbusse, 93300 Aubervilliers à : Madame Marion ALLHOFF : 01.48.39.52.80 / urba-reglementaire@mairie-aubervilliers.fr

L'enquête se déroulera du lundi 29 octobre 2018 à 8h30 au jeudi 13 décembre 2018 à 17h00, au siège de l'enquête : Mairie annexe d'Aubervilliers, adressée 120 bis rue Henri Barbusse, 93300 Aubervilliers.

Le dossier soumis à enquête publique déposé à la Direction municipale de l'Urbanisme située au 3^e étage de la mairie annexe d'Aubervilliers, adressée 120 bis rue Henri Barbusse, 93300 Aubervilliers sera mis à la disposition du public, lequel pourra prendre connaissance et consigner ses observations sur le **registre d'enquête publique** déposé à cet effet du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h (sauf le jeudi après-midi, fermé au public). Le

public pourra également prendre connaissance du dossier sur un poste informatique mis à la disposition du public.

Afin d'informer le public et de recevoir ses observations Monsieur Jean-François BIECHLER, commissaire enquêteur, assurera **deux permanences supplémentaires** :

- **Samedi 8 décembre de 9h00 à 12h00 à l'Hôtel de Ville** situé 2 rue de la Commune de Paris, 93300 Aubervilliers ;
- **Jeudi 13 décembre de 14h00 à 17h00 ; à la direction municipale de l'Urbanisme**, au 3^e étage de la Mairie annexe située 120 bis rue Henri Barbusse - 93300 Aubervilliers ;

Les observations pourront également être adressées par courrier écrit à Monsieur Jean-François BIECHLER, commissaire enquêteur, domicilié à la Direction municipale de l'Urbanisme au 120 bis rue Henri Barbusse, 93300 Aubervilliers, sous objet « *Enquête publique pour la procédure de modification n°13 du PLU d'Aubervilliers* », qui devra lui parvenir après le 29 octobre 2018 à 8h30 **et avant le 13 décembre 2018 à 17h00**. Elles seront annexées au registre d'enquête.

L'avis d'enquête publique, ainsi que le dossier d'enquête publique seront consultables durant toute la durée de l'enquête publique sur le site internet <http://modification-13-plu-aubervilliers.enquetepublique.net> dédié à l'enquête et directement accessible depuis les sites internet de la ville d'Aubervilliers www.aubervilliers.fr et de l'EPT Plaine Commune (www.plainecommune.fr) ; les observations du public peuvent y être déposées sur le registre dématérialisé ou envoyées par mail à l'adresse modification-13-plu-aubervilliers@enquetepublique.net pour être jointes à ce registre.

A l'issue de l'enquête publique, copies du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur seront tenues à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête :

- en Mairie annexe d'Aubervilliers, située 120 bis rue Henri Barbusse - 93300 Aubervilliers ;
- au siège de l'EPT Plaine Commune sis 21, avenue Jules Rimet 93200 SAINT-DENIS ;
- en Préfecture de Seine-Saint-Denis – Unité territoriale de la DRIEA en Seine-Saint-Denis, sise 7, esplanade Jean Moulin – B.P. 189 - 93003 BOBIGNY CEDEX ;
- et sur le site internet de l'EPT Plaine Commune (www.plainecommune.fr) pendant une durée d'un an.

Après l'enquête, le projet de modification du PLU d'Aubervilliers, éventuellement modifié pour tenir compte des avis des personnes publiques associées et des observations du public et du commissaire-enquêteur, sera soumis pour approbation au Conseil de Territoire, autorité compétente pour l'approuver.